



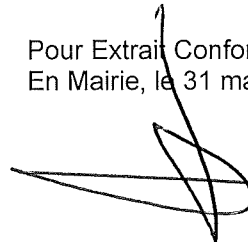
AR PREFECTURE

Après, en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Recu le 01/04/2021

- AUTORISE le renouvellement du poste d'agent d'accueil, pour les services administratifs de la commune à compter du 1er Mai 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
- VALIDE le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet pour une durée initiale de 12 mois.
- VALIDE la durée du travail fixée à 28 heures par semaine.
- VALIDE la rémunération fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- AUTORISE l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 31 mars 2021



Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

